

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 6 juin 2016 à 19 h 30

«Vous devez être le changement que vous voulez voir dans le monde»

Mahatma Gandhi

N° 2305

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le lundi 6 juin 2016 à 19 h 30** et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer

Présences : Siège N° 1 : Sylvain Paquin
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence :

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

1. Constat de quorum

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
 - 5.1 Demande de permis de colportage
 - 5.2 Demande de don Maison Aube-Lumière
 - 5.3 Demande d'appui : campagne d'arrachage de l'herbe à poux
6. Comités et dossiers à traiter
 - 6.1 Administration et finances
 - 6.1.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction
 - 6.1.2 Offre de services Planitaxe
 - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
 - 6.2.1 Demande d'appui d'un citoyen auprès de la CPTAQ
 - 6.3 Culture
 - 6.4 Immobilisation et bâtiments
 - 6.5 Loisirs
 - 6.5.1 Scouts- nettoyage de fossés
 - 6.6 Ressources humaines
 - 6.6.1 Octroi des contrats de tonte de pelouse
 - 6.7 Sécurité publique
 - 6.7.1 Achat d'un radio bi-mode
 - 6.7.2 Achat coussin de levage
 - 6.8 Voirie
 - 6.8.1 Programmation et modalités – TECQ 2014-2018
 - 6.8.2 Octroi de contrat : Mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

- 6.8.3 Nettoyage des bassins – aqueduc
- 6.8.4 Demande d'aide financière PIIRL
- 6.8.5 Achat d'un réservoir à mazout
- 6.8.6 Peinture du plancher du garage municipal
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux.
- 8. Trésorerie et finances
 - 8.1 État prévisionnel de la situation au 31 mai 2016
 - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence
 - 8.3 Liste des comptes à payer
- 9. Autres sujets
 - 9.1 Interruption de service du Taxibus
- 10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion règlement pour l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la Municipalité de Stoke
- 11. Règlements
- 12. Invitations
 - 12.1 Tournoi de golf MRC Coaticook
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture des procès-verbaux est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D' le procès-verbal N° 2304 du 2 mai 2016 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 2016-153

3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 3 mai et le 3 juin 2016. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

4. Période de questions

Un citoyen demande à déposer une pétition pour demander l'installation d'une signalisation routière d'interdiction de circulation de véhicule lourd sur la rue de l'Observatoire.

Un citoyen fait remarquer que des travaux de construction dans le voisinage ont créé un problème d'eau stagnante dans le fossé devant chez lui.

5. Demandes écrites ou verbales

5.1. Demande de permis de colportage

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke interdit le colportage sur son territoire sans permis :

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke ne souhaite pas avoir de colportage sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

DE refuser la demande de permis à Les systèmes d'eau des Cantons inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2. Demande de don Maison Aube-Lumière

ATTENDU QUE la municipalité a participé à d'autres levées de fonds pour ce même organisme en 2016.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-154

Rés. 2016-155

DE refuser la présente demande de dons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3. Demande d'appui : campagne d'arrachage de l'herbe à poux

ATTENDU QUE l'association pulmonaire du Québec invite les municipalités du Québec à s'engager dans la Campagne d'arrachage de l'herbe à poux;

ATTENDU QU'il n'y a pas de frais rattaché à cette campagne;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-156

DE soutenir la campagne avec notre propre matériel et nos propres ressources.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Comités et dossiers à traiter

6.1. Administration et finances

6.1.1. Dépôt d'un procès-verbal de correction

La directrice générale, secrétaire trésorière dépose un procès-verbal de correction du règlement 522 pour corriger un numéro d'article erroné.

6.1.2. Offre de services Planitaxe

CONSIDÉRANT l'offre de services de M^e Jacques Éthier, avocat fiscaliste, de la firme Planitaxe (Ethier avocats inc.) dans le but d'effectuer une analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ;

CONSIDÉRANT QUE les élus prennent connaissance du contrat de services;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut aller chercher plus de remboursement de TPS et TVQ;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-157

D'accepter l'offre de services de Planitaxe (Éthier avocats Inc.) afin de récupérer des surplus en TPS-TVQ et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, le contrat de services à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2. Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1. Demande d'appui d'un citoyen auprès de la CPTAQ

ATTENDU QUE M. Denis Beaudin se déclare le propriétaire du lot 5 286 470.

ATTENDU QU'au livre de renvoi du bureau d'enregistrement de Richmond, avec copie conforme émis le 3 mars 1982, pour le lot 13 I, rang 14, cadastre de Stoke, le propriétaire inscrit est ÉCOLE.

ATTENDU QU'à la réforme cadastrale entrée en vigueur le 24-09-2015, le propriétaire inscrit pour le lot 5 286 470 du cadastre du Québec, est identifié comme étant ÉCOLE

ATTENDU QUE le demandeur ne peut nous démontré officiellement qu'il est propriétaire dument enregistré à la publicité des droits. Ce dernier doit faire des démarches pour officialiser son titre de propriété. Bien que le certificat 2015-0472 émis par l'évaluateur de la MRC du Val-Saint-François, le 2016-02-18 le propriétaire est bien ÉCOLE, **au soin** de DENIS BEAUDIN.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Paquin et résolu :

Rés. 2016-158

QUE le conseil de la Municipalité de Stoke ne peut appuyer ni recommander la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autre qu'agricole du lot **5 286 470**, cadastre du Québec, devant la CPTAQ sans démontrer qu'il est le propriétaire enregistré de ce lot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3. Culture

6.4. Immobilisation et bâtiments

6.5. Loisirs

6.5.1. Scouts- nettoyage de fossés

ATTENDU QU'à chaque printemps, les scouts entreprennent une activité qui consiste au nettoyage de fossés;

ATTENDU QUE le volume de déchets demande un ramassage spécial;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2016-159

D'autoriser le ramassage des déchets pour la somme de 500 \$ plus taxes par Gestion Michel Couture inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6. Ressources humaines

6.6.1. Octroi des contrats de tonte de pelouse

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé en avril dernier pour la tonte de pelouse du Parc Phaneuf et du rond-point de la rue Baldini;

ATTENDU QUE nous retenons les plus bas soumissionnaires (bien que un soumissionnaire était plus bas pour un des emplacements mais s'est désisté par la suite n'ayant pas remporté les deux (2) emplacements);

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-160

D'octroyer le contrat de pelouse du Parc Phaneuf à Daphnée Perreault pour 540 \$ pour la saison 2016 ;

D'octroyer le contrat de pelouse du rond-point de la rue Baldini à David Laroche pour 468 \$ pour la saison 2016 ;

Le montant est payable en deux (2) versements égaux une en début de saison et un vers la fin du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7. Sécurité publique

6.7.1. Achat d'une radio bi-mode

ATTENDU QUE un de nos employés utilise à la fois une radio pour les travaux publics et à la fois pour les pompiers;

ATTENDU QUE chacun de ses services utilisent une technologie différente;

ATTENDU QU'il faudrait acheter une nouvelle radio pour la technologie numérique;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-161

D'acheter une radio bi-mode au montant de 645 \$ plus taxes pour l'employé en question et de remettre le radio analogique au service incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7.2. Achat coussin de levage

CONSIDÉRANT le revenu de 5 402 \$ provenant de la SAAQ pour compenser l'utilisation des pinces de désincarcération;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-162

D'acheter des coussins de levage pour désincarcération au montant de 5 799,70 \$ plus taxes à partir du revenu d'utilisation des pinces de désincarcération et du poste budgétaire approprié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8. Voirie

6.8.1. Programmation et modalités – TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-163

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.2. Octroi de contrat : Mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Les conseillers demandent le report du point 6.8.2 et demandent plus d'information sur la soumission.

6.8.3 Nettoyage des bassins – aqueduc

ATTENDU QUE le nettoyage des bassins de l'aqueduc doit être exécuté au moins à tous les deux ans;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu de nettoyage des bassins de l'aqueduc en 2015;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-164

D'octroyer de gré à gré le contrat à P.E. Tremblay (9087-2128 Québec inc.) pour la somme de 3 650 \$ plus taxes. Si du temps supplémentaires était nécessaire celui-ci, pré-approuvé par la direction des travaux publics serait au taux de 65 \$ de heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.4. Demande d'aide financière PIIRL

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

Rés. 2016-165

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Stoke autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.5. Achat d'un réservoir à mazout

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au changement du réservoir à mazout du garage et de la caserne;

ATTENDU QUE des invitations écrites ont été envoyées à deux (2) fournisseurs qui offrent ce service;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-166

D'accepter la proposition la plus basse, soit celle de Yvon Gadbois, entretien de brûleurs (1999) inc. pour la somme de 1 500 \$ plus les taxes incluant l'option double fond Ecoguard garanti 25 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8.6. Peinture du plancher du garage municipal

Les conseillers demandent le report du point 6.8.6 plus tard dans l'année.

7. Remise des rapports des officiers municipaux.

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur sont remis, ou ont été remis, au conseil qui en prend connaissance.

8. Trésorerie et finances

8.1. État prévisionnel de la situation au 31 mai 2016

8.2. Dépôt du rapport de délégation de compétence

Le maire confirme le dépôt du rapport mensuel des délégations de compétences des fonctionnaires municipaux autorisés. Ces déboursés ont été faits conformément au Règlement N° 521 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire. La liste des déboursés totalise 68 398,67 \$

8.3. Liste des comptes à payer

La directrice générale dépose la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 274 187,67 \$.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-167

D'accepter la liste des comptes à payer et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Autres sujets

9.1. Interruption de service du Taxibus

CONSIDERANT le nombre d'usagers pour le service de transport collectif (Taxibus) pour la saison estivale;

CONSIDERANT les coûts pour maintenir un tel service pour les mois d'été.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-168

QUE la Municipalité de Stoke informe l'organisme mandataire pour ce service de transport collectif de Taxibus soit interrompu du 27 juin au 5 août 2016 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Avis de motion

10.1. Avis de motion règlement pour l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la Municipalité de Stoke

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Paquin qu'à une séance ultérieure un Règlement pour l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la Municipalité de Stoke sera adopté.

11. Règlements

12. Invitations

12.1. Tournoi de golf MRC Coaticook

ATTENDU QUE le conseil a décidé de ne pas participer financièrement aux tournois de golf hors territoire sauf à des fins personnelles;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

DE ne pas participer au tournoi de golf de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rés. 2016-169

13. Varia

14. Période de questions

15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieuet résolu que la séance soit levée à 20 h 18.

Rés. 2016-170

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire